

Avis d'Appel d'Offres International Ouvert
N° DNCMP/..63../T/2018-2019 pour l'exécution des travaux d'aménagement des pistes rurales de désenclavement dans la Commune Gitanga, Province Rutana (20,890 km)

Date de publication : ..23../.../2019
Date d'ouverture des offres : ..31../.../2019

Objet du marché

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu des financements du FIDA (Don GAFSP N° 2000000834, Don DSP N° 2000000833) et de l'OFID (Prêt N° 1604P) pour financer les activités du Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM).
2. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées sera utilisée pour effectuer les paiements prévus pour l'aménagement des pistes rurales de désenclavement en Commune Gitanga, Province Rutana d'un linéaire total de 20,890 km. Le présent marché porte sur l'aménagement des pistes constituées de tronçons suivants : **i) Maramvya – Bigina (4,330Km) et ii) Kinzanza – Kabago – Cunda – Gisenyi – Gakwende (16,560Km).**
3. Le Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM) invite, par le présent Appel d'Offres International Ouvert, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour l'exécution des travaux d'aménagement de deux tronçons de pistes ci-après **constitués d'un seul et unique lot** :
 - **i) Maramvya – Bigina : (4,330Km)**
 - **ii) Kinzanza – Kabago – Cunda – Gisenyi – Gakwende : (16,560Km)**

soit un linéaire total de 20,890 km et d'une largeur rechargée de 5.5m pour le premier tronçon (Maramvya – Bigina) et 6 m pour le deuxième tronçon (Kinzanza – Kabago – Cunda – Gisenyi – Gakwende) et d'une épaisseur de la couche de roulement compacté de 15 cm pour les deux lots.

Les travaux comprennent les postes suivants :

- L'installation et repli de chantier ;
- Le débroussaillage, l'abattage des arbres, le dégagement des éboulements, ainsi que la démolition des ouvrages d'arts,
- Le reprofilage léger et lourd,
- Les déblais de toute nature,
- La couche de roulement,
- Les fossés en terre,
- Les fossés maçonnés,
- Les fossés de crête,
- La construction des ouvrages de traversé en maçonnerie de moellon y compris la construction des murs de tête, des radiers et des avaloirs en amont et en aval,
- La construction des deux ponts mixtes
- La préfabrication des dalles et leur pose sur les ouvrages de traversée (OT),
- L'engazonnement,

Financement du marché

4. Le marché sera financé par le Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso « PNSADR-IM » sur prêt OFIP n° 1604P (90%) et Don GAFSP n° 2000000834 (10%) conformément aux directives du COSTAB.

Spécification du marché et allotissement

5. La passation du Marché sera conditionnée par un Appel d'Offres International Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi du 29 Janvier 2018.
6. Les travaux faisant objet du marché sont constitués d'un lot unique.
7. Les entreprises intéressées devront soumissionner pour les deux tronçons de pistes constituant le lot unique tel que décrit au point 3 ci - dessus.
8. L'ensemble des travaux sont à réaliser dans un délai maximum de **huit (08) mois calendaires**. Les soumissionnaires peuvent toutefois proposer un délai plus court.
9. Les clauses du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du *Dossier Type d'Appel d'Offres pour Passation des Marchés de Travaux*, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

Condition de participation

10. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires et possédant les conditions techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché. Les entreprises doivent soumissionner pour les **deux pistes constituant le lot unique**.
11. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 de la loi n° 1/04 du 29/01/2018 portant Code des Marchés publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

12. Le dossier d'appel d'offres peut être consulté à la Coordination du Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM) sise en Commune Kinindo, Avenue du Large n° 30 ; Immeuble des Projets financés par le FIDA au Burundi; E-mail : ufcp.pnsadrim@gmail.com; Tél.+257 22 24 92 51 ou sur les sites web : www.programmefidaburundi.org et www.armp.bi.
13. Il peut être obtenu au secrétariat du PNSADR-IM moyennant paiement d'un montant non remboursable de **cent cinquante mille Francs Burundais (150.000 BIF) ou quatre-vingt dollars américains (80 USD¹)**, dont la moitié (75.000 BIF) ou (40 USD) sera versée sur le sous compte de transit des recettes non fiscales de l'Etat n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) (**code swift : BRBUBIBI**) et l'autre moitié

¹ 1USD=1835,87 BIF (Cours vendeur de la BRB à la date du 28/02/2019)

(75.000 BIF) ou (40 USD) sur le compte n° 1101/176 ouvert à la BRB (**code swift : BRBUBIBI**) au nom du PNSADR-IM.

Présentation des offres

14. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
15. Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières.
16. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Coordination du PNSADR-IM, e-mail : ufcp.pnasdrim@gmail.com, B.P : 1953 Bujumbura, Avenue du Large n° 30, Tél. +257 22 24 92 51, en mentionnant la référence de publication, au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de remise des offres figurant au point 21. Le Maître de l'ouvrage communiquera la réponse à toutes les Entreprises qui ont acheté le Dossier d'appel d'offres cinq (05) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres.

Visite des lieux des sites

17. Une visite des lieux est fortement recommandée pour tous les soumissionnaires. Elle sera organisée le...9...../5...../2019 à 10 heures, heure locale (GMT+2) pour les deux tronçons de pistes, soit un seul jour.

La rencontre est fixée au chef-lieu de la Province Rutana.

Garantie bancaire (ou toute autre institution financière) de soumission

18. L'offre devra être accompagnée d'une garantie bancaire (ou de toute autre institution financière) de soumission d'un montant de **seize millions de francs burundais (16.000.000 BIF)** pour les soumissionnaires locaux **ou huit mille sept cent dollars américains (8.700 USD)** pour les soumissionnaires non-résidents. Cette garantie peut être libérée en monnaie locale pour les soumissionnaires non-résidents à condition que cette dernière soit fournie par une banque (ou toute autre institution financière) locale.
19. Cette garantie de soumission se présentera sous forme de caution bancaire (ou toute autre institution financière), conforme au modèle du DAO, et émise par une banque bancaire (ou toute autre institution financière) agréée au Burundi. Elle devra être valide pour une période de quatre – vingt – dix (90) jours calendaires suivant la date d'ouverture des plis. Les chèques bancaires, les chèques certifiés et les montants en numéraires ne sont pas acceptés pour le présent marché.

Validité des offres

20. Les offres sont valables pendant une période de quatre – vingt – dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

21. Les offres devront être déposées à l'adresse indiquée au point 12 du PNSADR-IM au plus tard le 31 / 5 /2019 à **10 heures précises, heure locale**.
22. Toute offre reçue après l'heure et la date limite indiquée ci-dessus ne sera pas prise en considération et sera rejetée à l'ouverture des offres. Le motif du rejet sera consigné dans le procès-verbal d'ouverture des offres.

Séance d'ouverture des offres

23. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui le souhaitent dans la salle des réunions située au 3^{ème} étage de l'Immeuble des projets financés par le FIDA au Burundi, le 31 / 5 /2019 à **10 heures 30 minutes, heure locale**.

Conformément à l'article 22, alinéa 9 du Code des Marchés Publics du Burundi du 29/01/2018, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport du déroulement de la séance d'ouverture des offres. Il ne signe pas sur les PV d'ouverture des offres.

Critères de qualification

24. Pour être qualifié, le soumissionnaire devra :
- Présenter les documents administratifs exigés et valable ;
 - Présenter les preuves de ses capacités techniques et financières.
25. Les critères détaillés de qualification à tenir en compte lors de l'analyse des offres sont spécifiés dans les Données Particulières d'Appel d'Offres « DPAO », paragraphe 4.3, et à la Section II du dossier d'appel d'offres.

Fait à Bujumbura, le 19 / 04 /2019

Le Coordonnateur du PNSADR-IM

Damase NTIRANYIBAGIRA

